inalta
ACTION ÉDUCATIVE & SOCIALE

PROJET ASSOCIATIF

2026- Réalisation Inalta

Sommaire

Mot du président	3
Histoire de l'association	4
Fonctionnement de l'association	6
INALTA aujourd'hui	7
Nos valeurs & nos principes	8
Nos missions	10
Notre Responsabilité Sociétale des Organisations	14

Mot du président

Le projet associatif, pierre angulaire de la raison d'être d'INALTA.

L'actualisation de notre projet associatif vient de faire l'objet d'un chantier important, voire fondamental au cours de ce 1er semestre 2026.

Des orientations stratégiques viendront décliner ce projet associatif en objectifs opérationnels.

Je voudrais remercier sincèrement toutes les personnes qui ont participé aux journées de travail et se sont impliquées dans les différents groupes thématiques portant sur nos valeurs et principes, sur nos missions, sur notre responsabilité sociétale et enfin sur la place des personnes accompagnées.

Professionnels de notre association, administrateurs et des personnes accompagnées ont accepté d'unir leurs réflexions pour aboutir à des accords de points de vue qui permettent de nourrir un nouveau projet associatif.

Notre association est une réalité de terrain fondée sur un lien direct et reconnu avec la population accompagnée. Ce projet se veut être en permanence en phase avec leurs besoins.

Claude LE BARS
Président

L'HISTOIRE D'UNE EXPÉRIENCE

ORPHELINAT SAINT-PAVIN

1870
Une modeste maison de campagne
Propriété de Mme Lamé-Fleury, veuve et mère d'un petit garçon.

Décès du fils unique de Mme Lamé-Fleury.
Elle souhaite donner sa demeure afin de créer un foyer pour des enfants sans mère.
Donation à la Congrégation de la Providence d'Alençon.

Janvier 1875
Deux sœurs prennent possession des lieux et commencent à accueillir des orphelins.

1890
Grâce à de généreux dons, des agrandissements ont été effectués.
L'orphelinat abrite 80 pupilles (orphelinat de garçons).

1939
64 ans après la création de l'orphelinat, les sœurs ont accueilli plus de 850 garçons.

SAUVEGARDE 72

Juin 1935
Le Comité de patronage et de surveillance des enfants mineurs, coupables ou moralement abandonnés est créé.

L'association a pour but d'organiser et de favoriser, la surveillance et la protection des enfants mineurs, coupables ou négligés de leurs parents, d'assurer la défense ainsi que la garde provisoire des mineurs faisant l'objet de poursuites et de faciliter l'application du régime de la liberté surveillée.

1941 - 1943
Mise en place d'enquêtes sociales et d'un centre d'accueil pour garçons de 12 à 18 ans, pré-délinquants ou délinquants.

1951
Le Comité se transforme en Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA).

1954- 1975
Développement de l'association avec de nouveaux agréments : AEMO, nouvelles équipes de la prévention spécialisée, foyer Le Pourquoi Pas,...

SAUVEGARDE 53

1952
Création de la Sauvegarde 53

L'association a pour but la sauvegarde et la protection de l'enfant à l'adulte en situation personnelle et sociale difficile.

1959
Ouverture du foyer de Hercé pour filles.

1964 -1989
Création de nouveaux services : SEMO, CMPP, Foyer Guy Chevrot pour garçons, service formation, enquêtes sociales, ateliers de lutte contre l'illétrisme, mesures de contrôle judiciaire socio-éducatif.
Les foyers s'ouvrent à la mixité.

1975
Après 100 ans de dévouement aux enfants, les sœurs passent le relais.

1975
Les orphelinats Saint Pavin intègrent l'ADSEA.

1976 – 2009
L'association continue son développement : tutelle aux prestations sociales, foyer jeunes travailleurs Arc-en-Ciel, service d'investigation et d'orientation éducative, médiation familiale, DISMO (département 49),...
1988 ADSEA devient ADSEAA : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et de l'Adulte.
1997 ADSEAA devient Sauvegarde 72.

Juillet 2010
Fusion de la Sauvegarde 72 et de la Sauvegarde 53.

Création de la Sauvegarde Mayenne Sarthe

2017
La Sauvegarde Mayenne Sarthe devient

1990 – 2006
Premières mesures de médiations pénales, Passerelle, séjour de rupture, médiation familiale civile, prévention spécialisée, Aparté, CER Roger Hyvard…

Fonctionnement de l'association

L'association INALTA est composée :

d'une Gouvernance

c'est le rôle spécifique du Conseil d'Administration (CA) et de la Présidence.

et d'une Dirigeance

c'est le rôle spécifique de la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration, présidence et administrateurs, sont garants des axes du projet associatif.

La Direction Générale élabore et coconstruit, avec le Conseil d'Administration, la définition des orientations politiques et stratégiques.
Sous la responsabilité de la Direction Générale, la mise en œuvre opérationnelle du projet associatif trouve sa déclinaison dans les orientations stratégiques.

La Direction Générale est garante des missions transverses :

- Gestion, contrôle et développement des activités éducatives, sociales et de soin,
- Gestion et animation des ressources humaines,
- Gestion budgétaire et financière de l'association et des établissements et services,
- Gestion du patrimoine et du système d'information,
- Communication interne et externe,
- Coordination avec les partenaires sur les territoires.

Ces missions transverses sont exercées par :

- Les directions basées au siège (ressources humaines, finances et patrimoine, qualité projets développement),
- Les directions des établissements et services.

Elles doivent garantir le respect des droits des personnes accompagnées, la qualité de l'accueil et de l'accompagnement et la conformité des obligations réglementaires relevant du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), du Code du travail et de la Convention Collective 66.

INALTA AUJOURD'HUI

UN TERRITOIRE

L'association INALTA est présente sur 3 départements : Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe

UNE PRÉSENCE

L'association dispose de 23 établissements comptabilisant 37 activités

UNE ACTIVITÉ CONTINUE

365 jours par an
24h sur 24

8 000
personnes accompagnées

Dont plus de 6 000 enfants et adolescents

PRÈS DE 600 PROFESSIONNELS

UNE EXPÉRIENCE

L'association Inalta regroupe l'histoire de 3 entités historiques, plus de 150 ans d'expériences

17 ADMINISTATEURS

La personne accompagnée*, première actrice de l'accompagnement

- L'association et la participation effective de la personne accompagnée et de sa famille à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de leur projet.
- Le respect des droits fondamentaux et des devoirs de la personne accompagnée.
- La promotion du pouvoir d'agir des personnes à travers des accompagnements adaptés et innovants.

L'engagement sociétal

- La promotion du bien-être, du vivre ensemble, de l'entraide et de la solidarité.
- La préparation de la personne accompagnée à l'exercice d'une citoyenneté active et à son insertion dans la société.
- La contribution au développement social et territorial.
- L'inscription des actions dans des dynamiques partenariales structurées.
- L'accompagnement des équipes dans le développement et la consolidation de leurs compétences.

Le respect de la singularité de la personne accompagnée

- La garantie d'un accompagnement ajusté, respectueux et bienveillant.
- La reconnaissance et la prise en compte de l'individualité de chaque personne accompagnée au regard de leur histoire, de leur croyance et de leur culture.
- La valorisation des compétences de la personne accompagnée et des compétences parentales.

*Au sein de l'association INALTA, la personne accompagnée désigne **l'enfant**, **l'adolescent** ou **le jeune adulte** bénéficiant d'un accompagnement éducatif, social, judiciaire ou thérapeutique en raison d'une situation de danger, de risque de danger ou de besoins spécifiques liés à son développement. Le terme personne accompagnée, selon la situation, peut aussi intégrer **l'adulte** ou les adultes ayant l'**autorité parentale** ou le **tiers digne de confiance/tiers bénévole**.

Nos missions

L'article 1er de la loi du 14 mars 2016 a posé le principe en vertu duquel « La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. »*

Dès lors, dans un cadre bienveillant et respectueux, l'association INALTA place la protection et l'intérêt supérieur des personnes accompagnées au cœur de son action, tout en favorisant leur développement et la prise en compte de leurs besoins fondamentaux.

Nos missions communes

LA PROTECTION

- Agir dans l'intérêt supérieur de la personne accompagnée en garantissant un cadre protecteur, bienveillant et respectueux de son histoire.
- Intervenir dans le respect de la singularité et des besoins fondamentaux de la personne accompagnée.

LA PRÉVENTION

- Prévenir les situations et les conduites à risque par des actions éducatives, de sensibilisation et un accompagnement adapté individuel ou collectif des personnes accompagnées.
- Évaluer la situation et les compétences de la personne accompagnée pour s'y appuyer.

LA PARENTALITÉ

- Conseiller, accompagner et responsabiliser le(s) parent(s) sur leurs droits et devoirs :
  - En travaillant avec les parents en prenant appui sur leurs compétences parentales et leurs capacités éducatives,
  - En développant des outils et méthodes individualisés de soutien à la parentalité.

« Madame, j'ai retenu un mot que vous avez dit, c'est le mot collaboration. Moi, tout à l'heure, j'avais envie de vous dire "faire équipe", finalement, c'est important ».

Professionnelle- cheffe de service

**LOI n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant (1), 2016*

- (Re)créer, travailler, entretenir le lien entre la personne accompagnée et son/ses parent(s) visant l'amélioration durable de la relation.

« J'avais avant des droits de visite totalement médiatisés qui sont passés à [des visites] semi-médiatisées et là je suis en droit de visite à la maison. Ça évolue avec [des droits] d'hébergement. Ça se passe bien. Si ça ne se passait pas bien, il n'y aurait pas eu ces évolutions-là. »

Famille

LA SANTÉ & LES SOINS

- Faciliter le suivi global de la santé physique et psychique des personnes accompagnées en favorisant l'accès et à la continuité des soins.

« On fait beaucoup d'accompagnements aux soins, on oriente beaucoup les jeunes. J'ai l'impression par rapport à il y a des années, on est davantage dans ces questions (...) ça fait partie des axes d'accompagnement prioritaires par rapport aux jeunes dans le prendre soin, c'est très important. »

Professionnelle - éducatrice

- Accompagner et soutenir les familles dans les démarches de santé, dans la compréhension et l'utilisation du système de soins.

« On essaie de s'appuyer sur de plus en plus de partenaires : PMI, sage-femmes… A un moment donné, on a accepté de ne pas être expert en tout. Il faut aussi permettre aux familles de reprendre leur autonomie, leur pouvoir d'agir. »*

Professionnel – chef de service

« L'idée c'est d'orienter le parent et l'enfant et qu'ils arrivent à faire sans nous ensuite. »

Professionnelle – auxiliaire puéricultrice

**Protection Maternelle et Infantile*

LA SCOLARITÉ & L'INSERTION

- Permettre une scolarité et/ou une insertion professionnelle adaptée aux besoins et aux envies de la personne accompagnée.

« Mettre en place des aménagements pour faciliter la posture d'élève, l'accès aux apprentissages. Comment mettre le jeune dans les meilleures conditions pour qu'il puisse être élève ? Après, il y a des accompagnements pour l'orientation, aux portes ouvertes, pour qu'il puisse trouver sa voie (…). [Il y a aussi] des points réguliers avec les profs, avec les établissements, afin d'assurer un suivi régulier. (…) Les parents sont associés à tout.»

Professionnel – chef de service

- Développer un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs du territoire (Éducation Nationale, instituts de formation, Mission Locale, Maison Départementale de l'Autonomie, France Travail, …).

L'AUTONOMIE

- Soutenir les démarches administratives et l'accès aux droits communs en mobilisant les partenaires.

« Une des choses qui est extrêmement importante dans notre accompagnement vers l'autonomie, c'est justement l'orientation des personnes vers ce que sont les structures de droit commun. »

Professionnelle - cheffe de service

- Proposer des actions éducatives individuelles et collectives pour favoriser l'autonomie et l'insertion sociale.

« On peut prendre la volonté de faire seul, mais on peut avoir aussi l'accompagnement, donc je trouve que c'est bien équilibré. C'est vraiment adapté à chacun, je trouve ça bien. »

Personne accompagnée

« Ils ont tous un profil complètement différent, donc à nous (…) de s'appuyer sur leurs capacités pour justement les amener progressivement, en étant à leurs côtés, à développer de plus en plus (…) leurs capacités à vivre leur vie. »

Professionnel – éducateur

Nos domaines d'actions

Des actions socio-éducatives

Avec hébergement :
- Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- Foyer d'action éducative
- Placement familial
- Dispositif d'Accueil d'Urgence (DAU)
- Service de suite
- Centre Éducatif Renforcé (CER)
- Centre Éducatif Fermé (CEF)
- Suivi externalisé

A partir du domicile :
- Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)
- Investigation éducative
- Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)

Dans les quartiers :
- Service de prévention spécialisée en milieu urbain, quartiers, gares et en milieu rural

Appui au pénal :
- Stage de citoyenneté et de responsabilisation
- Contrôle Judiciaire Socio-Éducatif (CJSE)
- Enquête Sociale Rapide (ESR)

Des actions médico-sociales

- Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP)

Avec hébergement :
- Dispositif d'Accueil Singulier (DiAS)

Des actions de soutien à la parentalité

- Espaces rencontres
- Café de la famille
- Médiation familiale
- Visite médiatisée
- Maison pour les familles

Des actions transversales

Expertises du siège :
- Ressources humaines
- Finances et patrimoine
- Qualité et projet
- Communication
- Système d'information

Notre responsabilité sociétale des organisations

La Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) à l'échelle de l'association INALTA est la contribution volontaire de l'association à la prise en compte des enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques en lien avec l'ensemble des parties prenantes (salariés, administrateurs, personnes accompagnées, financeurs, partenaires).

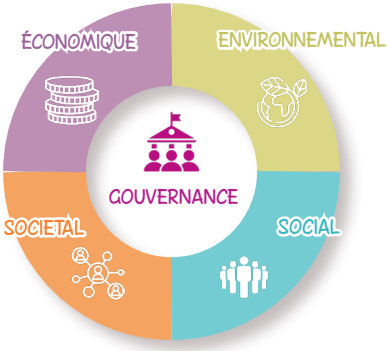

GOUVERNANCE

Associer les parties prenantes aux projets majeurs de la structure.
Participation des parties prenantes au projet associatif et au projet d'établissement et de service.

Pérenniser la performance globale de la structure.
Un dialogue de gestion constructif avec les Autorités de Tarification et de Contrôle (ATC),
Acculturation des professionnels à la démarche qualité.

Sécuriser le système d'information.
Réflexion sur l'intégration de l'intelligence artificielle dans nos métiers.

SOCIÉTAL

Contribuer au développement local et à l'ancrage territorial & promouvoir la place des personnes accompagnées.
Evènements organisés par le quartier, la ville, les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS),
Actions sur les quartiers par les services de prévention spécialisée en favorisant le travail de partenariat.

Promouvoir la place des personnes accompagnées.
Définition des objectifs du Projet Personnalisé d'Accompagnement avec la personne accompagnée,
Groupe de travail sur la participation des personnes accompagnées,
Participation des personnes accompagnées à des réunions jeunes/d'établissement ou à des enquêtes de satisfaction.

Les actions indiquées sont celles existantes.

SOCIAL

Améliorer le dialogue social et le bien-être au travail.

Dialogue régulier entre les équipes et leur direction,
Dialogue de proximité entre les élus et les directions et informations syndicales aux équipes,
Négociation des accords collectifs d'entreprise,
Équilibre vie professionnelle et personnelle grâce au télétravail et/ou à l'aménagement de temps de travail,
Accompagnement des salariés en fin de carrière,
Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) annuels avec la participation des salariés,
Adaptation ergonomique des postes de travail,
Référent harcèlement.

Valoriser le parcours professionnel des salariés.

Mobilité interne des professionnels dans le cadre de la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP),
Plan de formation et plan de développement des compétences,
Référent handicap.

Promouvoir la diversité.

Commission égalité professionnelle hommes/femmes.

ENVIRONNEMENTAL

Améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Commission développement durable,
Utilisation de système à énergies renouvelables : chaudière à granulés de bois, géothermie.

Développer la mobilité durable.

Parkings à vélo.

Prévenir et gérer les déchets.

Tri sélectif,
Actions contre le gaspillage alimentaire.

ÉCONOMIQUE

Pérenniser la performance globale de la structure.

Contractualisation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil départemental 72,
Dialogue de gestion constructif avec les Autorités de Tarification et de Contrôle (ATC),
Budgets prévisionnels et comptes administratifs.

« D'après mon expérience, lorsque ça se passe bien avec les travailleurs sociaux qui vous accompagnent, il n'y a pas de raison pour que la juge ou le juge réponde non, réponde le contraire.»

Famille

Le présent projet élaboré en 2026 servira de feuille de route à l'association et à l'ensemble de ses acteurs pour les années à venir.
Sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi régulier par les instances associatives.

« Oui les éducateurs, je trouve qu'il y a une bonne relation et on arrive quand même à mettre en place une relation de confiance donc il n'y a pas trop de tabou. »

Personne accompagnée

inalta
ACTION ÉDUCATIVE & SOCIALE

Association INALTA
23 rue Jean Grémillon - 72000 LE MANS
Tél. 02 43 39 28 30